



N° 9242-2019/1-ACTS/DJA

Date du : 22 mars 2019

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

**PJ** : - une annexe au rapport  
- un projet de délibération

**Références** : délibération modifiée n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud.

L'assemblée de province forme ses commissions intérieures chargées d'étudier les affaires soumises à ses délibérations.

La présente délibération a pour objet de désigner les membres des quinze commissions intérieures définies à l'article 7 de la délibération modifiée n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud*.

Ces commissions sont les suivantes :

- 1) Commission du Budget, des Finances et du Patrimoine (BFP) ;
- 2) Commission du Développement Economique (DE) ;
- 3) Commission de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (HUAT) ;
- 4) Commission du Développement Rural (DR) ;
- 5) Commission de la Santé et de l'Action Sociale (SAS) ;
- 6) Commission de l'Environnement (ENV) ;
- 7) Commission du Personnel et de la Réglementation Générale (PRG) ;
- 8) Commission de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (EFP) ;
- 9) Commission de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (JSL) ;
- 10) Commission de l'Enseignement (ENS) ;
- 11) Commission de la Culture ;
- 12) Commission des Equipements Publics, de l'Energie et des Transports (EPET) ;
- 13) Commission de la Condition Féminine (CF) ;
- 14) Commission de l'Enseignement Privé (ENS-P) ;
- 15) Commission Chargée du Suivi du Plan Provincial de Développement Durable (CSPPDD).

Conformément à l'article 6 de la délibération modifiée du 19 juillet 1989 suscitée, il convient de désigner **huit membres par commission, sauf pour la commission chargée du suivi du plan provincial de développement durable (CSPPDD) qui comprend neuf membres**.

Leur désignation s'effectue par accord entre les responsables des formations politiques en tenant compte de leur représentativité dans l'assemblée de province. Cet accord est ratifié par l'assemblée. En cas de désaccord, il

est procédé à l'élection de chaque membre de la commission par un vote à la majorité simple, à main levée. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu. Aucune candidature ne peut être déposée ou retirée après l'ouverture du scrutin par le président.

A titre indicatif, vous trouvez ci-dessous le nombre de réunions tenues par ces commissions pour la période de mai 2014 à mai 2019.

<b>COMMISSIONS MANDATURE MAI 2014-MAI 2019</b>							
<b>Commission</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Total</b>
<b>Budget, des Finances et du Patrimoine (BFP)</b>	10	18	24	10	11	3	76
<b>Condition Féminine (CF)</b>	2	3	2	1			8
<b>Développement Economique (DE)</b>	1	3	3	2	2	4	15
<b>Développement rural (DR)</b>	6	6	6	4	3		25
<b>Enseignement (ENS)</b>	9	2	10	4	1		26
<b>Enseignement Privé (ENS-P)</b>	3	2	4				9
<b>Environnement (ENV)</b>	3	6	3	4		2	18
<b>Equipements Publics, de l'Energie et des Transports (EPET)</b>	1	1	2	1	1	1	7
<b>Jeunesse, des Sports et des Loisirs (JSL)</b>	4	5	4	2			15
<b>Santé et de l'Action Sociale (SAS)</b>	2	6	2	7	2		19
<b>Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (HUAT)</b>	4	5	6	5	5	1	26
<b>Personnel et de la Réglementation Générale (PRG)</b>	5	3	4	7	4	1	24
<b>Emploi et de la Formation Professionnelle (EFP)</b>		3	2	1	1		7
<b>Culture</b>		2	5				7
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>65</b>	<b>77</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>282</b>

Enfin et pour parfaire l'information des conseillers, il peut utilement être indiqué qu'en leur qualité de membre d'une commission ou de président de commission, ils peuvent être désignés au sein de comités, de commissions ou d'organismes extérieurs à la province. En annexe du présent rapport de présentation, vous trouverez un tableau récapitulatif des organismes dans lesquels les présidents des commissions intérieures sont amenés à siéger.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

## Annexe au rapport

Tableau récapitulatif des désignations des présidents des commissions intérieures dans les organismes extérieurs à la province Sud :

Le président de la commission (ou son représentant)	Nom de l'organisme
<b>Enseignement (ENS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP)</li> <li>- Comité inter-collectivité technique de l'éducation</li> <li>- Commission consultative des bourses - études supérieures ou spécialisées</li> <li>- Commission des bourses d'accès aux grandes écoles</li> <li>- Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'encouragement à la recherche</li> <li>- Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur</li> </ul>
<b>Développement Economique (DE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité consultatif d'action économique - partie économie générale</li> <li>- Comité consultatif d'action économique - partie économie verte</li> <li>- Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro (CICS)</li> <li>- Commission de validation des stages SAFIR</li> <li>- Fonds de garantie de la province Sud</li> <li>- Mission d'insertion des jeunes (MIJ)</li> </ul>
<b>Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (HUAT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission consultative des aides à l'habitat</li> <li>- Société anonyme d'économie mixte d'agglomération (Saem d'agglo)</li> <li>- Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)</li> </ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager</li> <li>- Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique</li> <li>- Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique</li> </ul>
<b>Développement rural (DR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité consultatif d'action économique - partie économie maritime</li> <li>- Comité consultatif d'action économique - partie économie rurale</li> </ul>
<b>Santé et de l'Action Sociale (SAS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales</li> </ul>
<b>Environnement (ENV)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association "comité de gestion de la zone côtière ouest" (ZCO)</li> <li>- Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro (CICS)</li> <li>- Comité pour la protection de l'environnement (CPPE)</li> </ul>
<b>Emploi et de la Formation Professionnelle (EFP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de validation des stages SAFIR</li> <li>- Mission d'insertion des jeunes (MIJ)</li> <li>- Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI)</li> </ul>
<b>Enseignement Privé (ENS-P)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission des bourses d'accès aux grandes écoles</li> </ul>
<b>Condition Féminine (CF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie</li> </ul>